

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 17 décembre
2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	10 décembre 2021
Date d'affichage :	10 décembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/12/69 (nomenclature 1.7)

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

Absents excusés : POISSON François, LE BUHAN Erwan, MORIN Sabine, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault.

Procuration :

POISSON François à HAMON Jean-Paul ;
MORIN Sabine à THERIN Emmanuel ;
BOQUEHO Stéphanie à QUEMARD Bertrand ;
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine ;
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : Marché des contrats d'assurances : responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules et auto-mission, protection juridique en procédure adaptée pour la période 2022-2025.

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Considérant que les contrats d'assurances de la Commune (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules et auto-mission, protection juridique) expireront le 31 décembre 2021,

Vu la convention d'audit avec le cabinet d'expert en assurances F. B. Conseil de Perros-Guirec qui a permis de lancer une consultation des cabinets d'assurances dans le cadre du renouvellement des contrats de la Commune,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de dématérialisation « mégalis » (<https://marches.megalys.bretagne.bzh>) le 22 octobre 2021 et paru dans les journaux d'annonces légales Ouest-France et le Télégramme le 22 octobre 2021,

Considérant que les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 25 novembre 2021 à 12h00,

Vu les offres réceptionnées par la Commune,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet F. B. Conseil,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 08 décembre 2021 à 18h30,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) de retenir les propositions de contrats suivantes formulées par la SMACL Assurances :
 - Date d'effet : 1^{er} janvier 2022
 - Durée des contrats : 4 ans (révisable annuellement)
 - Nature des garanties et montants des primes 2022 :
 - Assurance « des dommages aux biens et des risques annexes », sans franchise sauf Catastrophes naturelles (A), pour un montant de 12 105,98 € TTC
 - Assurance « des responsabilités et des risques annexes » dont pollution graduelle, avec franchise (A), pour un montant de 3 583,37 € TTC
 - Assurance « des véhicules à moteur et des risques annexes dont auto-mission », sans franchise sauf Catastrophes naturelles (A) pour un montant de 8 153,01 € TTC
 - Assurance « Protection Juridique – Protection fonctionnelle des agents et élus », sans franchise (A), pour un montant de 923,72 € TTC
- 2) d'autoriser M le Maire à signer les contrats d'assurances proposés dans les conditions ci-dessus exposées à intervenir entre la Commune et :
 - la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende – CS 20 000 – 79 031 NIORT Cédex 9, pour un montant total de 24 766,08 € TTC.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

